

Certifié conforme à l'original
Folies

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: S.A.R.L. A LA FOLIE 2B		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	13 056	3 844
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215	214		
		intracommunautaires	217	218	289 948	125 249
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	33 735	
	Autres produits			230	2 719	8 640
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	339 458	137 733
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	16 773	7 123
	Variation de stock (marchandises) *			236	(1 678)	(4 869)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	20 045	8 366
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : 10 144 - immobilier : 1 200)		242	112 062	48 666
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	5 512	3 194
	Rémunérations du personnel *			250	119 181	54 933
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	21 487	9 555
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255		254	6 314	1 649
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262	243	13
	Total des charges d'exploitation (II)				264	299 938
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	39 520	9 104
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	565	107
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348		300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	730	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	38 225
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	38 225	314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	730	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC * 248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	34 085	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993	
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987			Zones de restructuration de la défense (44 terdecies) 127		
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit 346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990	
		Bénéfice col. 1 352		Déficit col. 2 354		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
Déficits antérieurs reportables : *						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 370	Déficit col. 2 372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. A LA FOLIE 2B										RN 193		Néant ☐														
Adresse de l'entreprise		QUARTIER SANSONETTI										20600 FURIANI																
SIRET		9	0	1	4	6	3	2	7	3	0	0	0	1	0	Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										
																Durée de l'exercice précédent *		12										
												Exercice N clos le		31122023		Exercice N-1 clos le		31122022										
												Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net										
												1		2		3		4										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010											012															
		014											016															
	Immobilisations corporelles*	028	74 083										030	8 100										65 983		11 948		
	Immobilisations financières* (1)	040	3 640										042											3 640		2 200		
	Total I (5)	044	77 723										048	8 100										69 623		14 148		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050											052														
		Marchandises *	060	7 090										062											7 090		5 412	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064											066															
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068											070														
			072	1 493										074											1 493		9	
	Valeurs mobilières de placement	080											082															
	Disponibilités	084	54 686										086											54 686		16 099		
	Charges constatées d'avance *	092											094															
	Total II	096	63 269										098											63 269		21 520		
	Total général (I + II)	110	140 992										112	8 100										132 892		35 669		
PASSIF																Exercice N NET		Exercice N-1 NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120											120	500										500				
	Ecart de réévaluation	124											124															
	Réserve légale	126											126															
	Réserves réglementées*	130											130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131											132															
	Report à nouveau	134											134	5 424										(3 573)				
	Résultat de l'exercice	136											136	38 225										8 997				
	Subventions d'investissement	137											137															
	Provisions réglementées	140											140															
	Total I	142	44 149										142	5 924														
Provisions pour risques et charges																Total II		154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156											156	42 431														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166											166	9 914										1 629				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169											172	15 986										4 403				
	Comptes courants d'associés	173											173	20 412										23 713				
	Autres dettes	175											175															
	Produits constatés d'avance	174											174															
	Total III	176	88 743										176	29 745														
Total général (I + II + III)																180		132 892		35 669								
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 640										(4)	Dont dettes à plus d'un an										195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197											(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182	61 788		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199											(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184			

A LA FOLIE 2B
Société a responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : RN 193 QUARTIER
SANSONETTI
20600 FURIANI
901 463 273 RCS BASTIA

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 3/06/2024

Le 3/06/2024, A FURIANI,

Cassandra SUROWICZ,

Demeurant Res. Pierre bat2 route de pietra rossa 20600 BASTIA,

Associé unique de la Société A LA FOLIE 2B,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérante de la Société, Cassandra SUROWICZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice **de 38 225 euros**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CS

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice s'élevant à 38 225 euros** de la manière suivante :

- REPORT A NOUVEAU CREDITEUR 38 225 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Cassandra SUROWICZ

